

SEANCE DU 12 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un le douze du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu de ses séances après convocation légale faite le vingt-six février deux mil vingt-et-un sous la présidence de M. PETERMANN Fabrice, Maire de Savonnières-en-Perthois.

Présents : Mesdames Isabelle HENRY, Catherine LIEUVRAIN, Annie MARTINOT, Christelle ROTIGNI, Messieurs Gautier CASTAGNA, Daniel JOSEPH, Jean-Luc LOURDEL, Florent MAGOT, Fabrice PETERMANN

Absents, excusés : Mme Elodie CHEVESSIER, M. Thierry IUNG,

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Gautier CASTAGNA

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9

Le quorum est atteint.

DCM 03/2021/1 – Subvention association Sports & Loisirs

M. le Maire propose de voter une subvention de 500,00 €uros à l'Association Sports & Loisirs de Savonnières-en-Perthois pour achat de matériels consommables pour la décoration du Noël 2020 du village. Le Conseil Municipal donne son accord.

DCM 03/2021/2 – Aménagement et sécurisation rue de Cousances

REPLACE LA DELIBERATION DU 05/02/2021

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal souhaite engager des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de Cousances située sur la route départementale n° 129, avec pour principaux objectifs la création de trottoirs sécurisés et la création d'aménagements afin de permettre la décélération des véhicules entrant dans la commune.

Le devis du bureau d'études SETRS de Lisle-en-Rigault pour la maîtrise d'œuvre, a déjà été retenu pour un montant de 5 000,00 € HT soit 6 000,00 € TTC.

M. le Maire présente l'avant-projet réalisé par SETRS :

L'estimation des coûts se présente ainsi :

- Total travaux préparatoires 10 650,00 € HT soit 12 780,00 € TTC

- Total démolition 2 076,00 € HT soit 2 491,20 TTC

- Total assainissement eaux usées et eaux pluviales
9 858,00 € HT soit 11 829,60 € TTC

- Total réfection et entretien de voirie
27 000,00 € HT soit 32 400,00 € TTC

- Total modification de chaussée
35 106,00 € HT soit 42 127,20 € TTC

- Total aménagements paysagers – création de bordures
40 169,00 € HT soit 48 202,80 € TTC

- Total signalisations 5 228,00 € HT soit 6 273,60 TTC

Pour un total de 130 087,00 € HT soit 156 104,40 € TTC.

Ces travaux seront financés comme suit :

Concours financiers de l'Etat : 35 % soit 49 808,00 € HT

GIP Objectif Meuse : 41 % soit 58 350,00 € HT

Département de la Meuse – répartition du produit des amendes de police : 4 % soit 5 692,00 €

Autofinancement : 20 % soit 28 461,35 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement, donne pouvoir au Maire pour solliciter ces subventions, donne son accord pour ce projet et autorise le Maire à signer tous les documents pour mener à bien cette mission.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

Les crédits seront inscrits au Budget.

DCM 03/2021/3 – Ouverture de crédits n° 1

- Des panneaux de signalisation ont été achetés, la facture imputée en fonctionnement doit être réimputée en investissement.

Le montant de la facture de la société SIGNAUX GIROD s'élève à 173,65 € HT soit 208,38 € TTC. Cette dépense sera imputée au chapitre 21, c/2152.

- Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école maternelle en maison communale/salle de convivialité, un nouveau test d'étanchéité doit être réalisé, le précédent n'ayant pas donné satisfaction.

Le montant du devis de l'entreprise EXP'AIR s'élève à 450,00 € HT soit 540,00 € TTC. Cette dépense sera imputée au chapitre 23, c/231.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé à l'assemblée :

Comptes	Crédits votés au BP 2020	RAR 2019 inscrits au BP 2020	Décisions modificatives votées en 2020	Montant à prendre en compte et permettant de définir les crédits à ouvrir au titre de l'art. L1612-1 CGCT	Crédits pouvant être ouverts Art. L1612-1 CGCT
CHAPITRE 21	112 500,00 €	15 076,39 €	- 7 354,92 €	105 145,08 €	105 145,08/4= 26 286,27 €
CHAPITRE 23	51 826,22 €	304 040,49 €	10 000,00 €	61 826,22 €	61 826,22/4= 15 456,56 €

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit aux articles suivants,

Chapitre 21 Immobilisations corporelles :

- 2152 Installations de voirie 208,38 € TTC

Chapitre 23 Immobilisations en cours :

- 231 Immobilisations corporelles en cours 540,00 € TTC

pour régler ces dépenses et en conséquence autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Ces crédits seront reportés au Budget Primitif 2021.

DCM 03/2021/4 – Autorisation de signature – devis EXP'AIR

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école maternelle en salle de convivialité/maison communale, des tests d'étanchéité sont prévus afin de déterminer les performances énergétiques du bâtiment.

Le premier test réalisé en octobre 2020 s'étant révélé négatif, M. le Maire demande l'autorisation de signer le devis de l'entreprise EXP'AIR afin qu'un nouveau test soit réalisé.

Le montant de ce devis est de 450,00 € HT soit 540,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

Ces crédits seront reportés au Budget Primitif 2021.

Questions diverses :

- Convention fourrière :

Après discussion sur la manière de reprendre cette compétence rétrocédée par la Codecom, le conseil décide de reporter cette décision au prochain conseil municipal.

- Forum de l'intercommunalité : le maire rappelle les objectifs de ce forum et l'importance d'une participation des élus à ces échanges. L'ensemble des conseillers municipaux de la codecom ont été conviés à une réflexion globale sur les projets futurs à développer.

- Groupe de travail cimetière : Un contact va prochainement être pris avec Mme la Maire de Stainville pour profiter de l'expérience de cette commune qui a revu entièrement la gestion de son cimetière récemment.

- Budget : bien que celui-ci ait été déjà travaillé lors de plusieurs séances, une réunion de finalisation se tiendra début avril pour permettre de voter le budget avant le 15 avril.

- Syndicat des eaux : les délégués au syndicat nous font un retour sur la dernière réunion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire, PETERMANN Fabrice

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the text 'Le Maire, PETERMANN Fabrice'.